



NOTE D'INFORMATION SUR REDD-PLUS

La douzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA 12) et la quatorzième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP 14)

4-9 octobre 2010, Tianjin

FIELD a préparé la présente note d'information en vue d'aider les négociateurs des pays en développement qui travaillent sur REDD-plus. Cette note et un nouveau guide à l'intention des négociateurs REDD-plus sont disponibles sur le site Web <http://www.field.org.uk/work-areas/climate-change-and-energy/climate-change/redd>

FIELD fournit ces informations sur une base neutre et non partisane. Les notes d'information et le guide sont disponibles en anglais, en espagnol et en français.

Toile de fond : les négociations REDD-plus

En 2009, les négociations REDD-plus ont mieux progressé que les négociations portant sur de nombreuses autres questions dans le cadre des préparatifs en vue de la Conférence de Copenhague des Nations Unies sur les changements climatiques.

À Copenhague l'avant-projet du texte de REDD-plus recensait des principes (par exemple la promotion d'une large participation des pays) ; identifiait des sauvegardes (comme le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des actions en vue de réduire le déplacement des émissions) ; et définissait la portée de REDD-plus. La portée mentionnée dans l'avant-projet du texte se concentrait sur les forêts seulement, mais une demande émanant du SBSTA en vue d'entreprendre un programme de travail sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UCATF) dans les pays en développement a ouvert la possibilité d'inclure les autres utilisations des terres à l'avenir, aspect qui intéresse certains pays. L'avant-projet du texte traitait également d'autres questions, comme les stratégies et plans d'action nationaux, du caractère mesurable, notifiable et vérifiable (MNV) et du financement, avec quelques parenthèses.

Cela est évoqué dans le document *Travaux effectués par la Conférence des Parties à sa quinzième session sur la base du rapport du Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention FCCC/CP/2010/2, Annexe V*. Disponible sur <http://unfccc.int/documentation/documents/items/3595.php#beg>

L'AWG-LCA et l'AWG-KP se sont réunis trois fois depuis Copenhague, en avril, juin et août 2010, à Bonn dans chaque cas. Les membres de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont réfléchi à REDD-plus en juin (Cf. note d'information de FIELD d'août 2010, disponible sur le site Web ci-dessus).

Certaines parties ont estimé que les avancées réalisées à Copenhague sur REDD-plus devraient être consolidées sous la forme d'une décision de la COP lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Cancun en décembre 2010. D'ici là, il ne devrait pas y avoir de tentatives en vue de faire trop avancer les négociations sur le texte de REDD-plus, puisque cela pourrait soulever des questions compliquées et entraîner des désaccords. Le texte REDD-plus est resté proche de ce qui avait été convenu durant les négociations de Copenhague jusqu'au mois d'août.

Lors de l'AWG-LCA 11, en août, des différences d'opinion concernant REDD-plus ont fait leur apparition. Des pays comme la Bolivie et l'Arabie saoudite ont présenté plusieurs propositions de modifications. Parmi elles figuraient : ne pas permettre aux pays développés de se servir des activités REDD-plus comme de mécanismes compensatoires pour s'acquitter de leurs engagements relatifs à la réduction de leurs émissions ; de nouveaux critères d'admissibilité proposés pour le financement des activités relatives aux forêts ; et supprimer les mots « émissions liées à » de manière à ce que, par exemple, « réduction des émissions liées à la déforestation » devienne « réduction de la déforestation ». Le Groupe africain a exprimé ses graves préoccupations concernant ces propositions et le risque de ce que les négociations REDD-plus soient minées. Le nouveau texte de négociation (voir ci-dessous) comporte deux options afin de refléter les différentes propositions faites.

La douzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA 12)

La session d'août de l'AWG-LCA a donné lieu à un **texte de négociation** qui sera étudié pour la première fois lors de l'AWG-LCA 12 à Tianjin. Le texte de négociation (FCCC/AWGLCA/2010/14) est disponible sur le site Web http://unfccc.int/essential_background/library/items/3599.php?such=j&symbol=FCCC/AWGLCA/2010/14#beg

REDD-plus est traité brièvement au chapitre I. C, section 3, paragraphes 52-53 (options 1 et 2). Le chapitre VI est le principal chapitre portant sur REDD-plus (paragraphes 1-14 dans les options 1 et 2).

L'option 1 comporte plusieurs changements proposés par la Bolivie et d'autres pays au chapitre VI du « texte destiné à faciliter les négociations entre les parties » préparé par la présidente pour l'AWG 11 du mois d'août.

Le texte destiné à faciliter les négociations entre les parties (FCCC/AWGLCA/2010/8) est disponible sur le site Web : http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&prefer=600005899#beg.

Par exemple, dans le paragraphe 1, qui traite des principes directeurs, les nouvelles propositions englobent le principe d'intégrité environnementale (dans (c) bis) ; la garantie des droits des peuples autochtones sur la base d'instruments normatifs internationaux ((d) bis) ; et l'exclusion des mécanismes de marchés ((e) bis) et des compensations par les pays développés ((h) bis).

Un nouveau paragraphe (1 bis) décrit des critères d'admissibilité proposés pour le financement d'activités relatives aux forêts, comme la garantie de la distribution équitable des fonds et le refus de considérer les propositions qui permettent l'exploitation à échelle industrielle ou la conversion de forêts naturelles en plantations. Concernant les sauvegardes, les nouvelles propositions comportent une référence au consentement libre, préalable et éclairé (dans le sous-paragraphe 2 (d)).

La formulation précédemment convenue de la portée des activités REDD-plus comporte à présent des propositions pour supprimer les mots « émissions liées à » et des parenthèses autour de sections du paragraphe 3.

Du texte supplémentaire proposé dans le paragraphe 8, qui traite d'une approche par étapes, reprend le texte de l'article 4.7 de la CCNUCC concernant REDD-plus. L'article 4.7 stipule que la mesure dans laquelle les pays en développement mettront efficacement en œuvre leurs engagements dépendra du financement et du transfert de technologies.

Parmi les autres nouvelles propositions figure le fait que les parties entreprenant des actions REDD-plus devraient effectuer une évaluation des impacts sociaux et économiques, en particulier sur les communautés locales et autochtones (paragraphe 12 ter).

Des modifications du texte et des parenthèses proposées apparaissent à plusieurs endroits du texte.

L'option 2 comporte le texte du chapitre VI du « texte destiné à faciliter les négociations entre les parties », préparé par la présidente de l'AWG-LCA 11 en août (voir ci-dessus), sans les nouvelles propositions.

Le texte présente les principes pour REDD-plus, comme la promotion de la participation large des pays et les efforts en vue de se baser sur les résultats. Il énumère les sauvegardes comme le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et les actions en vue de réduire le déplacement des émissions.

Le texte englobe plusieurs demandes au SBSTA, comme par exemple entreprendre un programme de travail afin d'identifier les activités d'UCATF dans les pays en développement et identifier les problèmes méthodologiques associés pour estimer les émissions et les quantités éliminées (voir le paragraphe 4). Le SBSTA a également demandé le développement de modalités liées aux niveaux de référence des émissions et aux niveaux de référence, au suivi des forêts nationales et à l'élément MNV.

Le texte demande aux pays en développement d'élaborer des stratégies ou plans d'action nationaux, des niveaux de référence des émissions et/ou des niveaux de référence, et des systèmes nationaux robustes et transparents de suivi des forêts.

Le texte entre parenthèses englobe les stratégies infranationales ; les niveaux de référence des émissions et les niveaux de référence ; et le soutien à l'élément mesurable, notifiable et vérifiable par les pays développés.

Références à REDD-plus à d'autres endroits du texte de négociation de l'AWG-LCA

REDD-plus est lié à plusieurs autres questions et est mentionné dans d'autres chapitres du texte de négociation.

Le texte de négociation de l'AWG-LCA comporte des références aux aspects suivants :

- Un programme REDD dans le contexte des Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), dans le chapitre I. C.2, paragraphe 28.
- L'inclusion de REDD-plus dans un nouveau fonds à établir, dans le chapitre I. D. paragraphe 60.
- Une quantité considérable de fonds consacrés à REDD-plus et/ou à des actions relatives aux forêts et une proposition concernant une part de un pour cent pour les actions liées aux forêts, dans le chapitre III, paragraphe 2.
- La foresterie par rapport à un engagement collectif pris par les pays développés en vue de fournir des moyens nouveaux et supplémentaires, dans le chapitre III, option 2, paragraphe 4.
- L'inclusion de REDD-plus dans un nouveau fonds à établir, dans le chapitre III, option 2, paragraphe 8.
- Un volet de financement spécialisé englobant REDD plus, dans le chapitre III option 2 paragraphe 10.
- Le chapitre IX traite des « approches sectorielles coopératives et actions sectorielles dans l'agriculture » et pourrait également être pertinent pour REDD-plus. Par exemple, le texte comporte une demande proposée au SBSTA pour qu'il mette sur pied un programme de travail sur l'agriculture afin d'améliorer la mise en œuvre de l'article 4.1(c) de la Convention, au paragraphe 3.

La quatorzième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP 14)

Le principal défi pour l'AWG-KP est de convenir de nouveaux engagements relatifs à la réduction des émissions pour les parties visées à l'annexe I. Il s'agit entre autres de considérer la contribution que le Mécanisme de développement propre (MDP) et autres mécanismes peuvent apporter à la réalisation de ces cibles.

L'une des questions prioritaires pour l'AWG-KP est de convenir de nouvelles règles UCATF pour les pays visés à l'annexe I. Les nouvelles règles pourraient avoir un impact considérable sur les autres actions que les pays visés à l'annexe I devront entreprendre afin d'atteindre leurs cibles futures.

Lors de la session de l'AWG-KP de juin 2010 les États membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) étaient d'accord pour dire que de nombreuses

demandes sont adressées aux pays en développement dans le débat sur REDD-plus, alors que les pays développés introduisent de plus en plus de souplesse pour eux-mêmes dans le débat sur l'UCATF. Par exemple, les pays de la COMIFAC ont remarqué qu'un pays développé a le droit de remplacer une forêt existante par une plantation dans le cadre des règles en vigueur, tandis que les sauvegardes REDD ne permettraient pas à un pays en développement d'en faire autant.

Lors de l'AWG-KP 13 du mois d'août, le président a présenté un avant-projet de proposition. Ce document (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2), sur lequel l'AWG-KP 14 se concentrera à Tianjin, est disponible sur http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/kp/application/pdf/kpawgcrp2.pdf

La proposition du président comprend les références suivantes liées à REDD-plus :

- Une demande au SBSTA pour qu'il lance un programme de travail à considérer et, le cas échéant, mette au point et recommande des modalités et des procédures pour des activités supplémentaires d'UCATF possibles au titre du MDP (p. ex. revégétation, gestion des forêts, gestion des terres agricoles, gestion des pâturages, gestion des terres humides, gestion du carbone dans le sol dans l'agriculture et autres activités durables de gestion des terres) en vue de faire parvenir un avant-projet de décision à la CMP 8, au chapitre II, paragraphe 8.
- Une demande au SBSTA pour qu'il lance un programme de travail à considérer et, le cas échéant, mette au point et recommande des modalités et des procédures pour d'autres approches possibles du risque de non-permanence au titre du MDP en vue de faire parvenir un avant-projet de décision à la CMP 7, au chapitre II, paragraphe 9.
- Définitions de termes, comme « forêt », « reboisement », « forêt de production plantée » et « forêt équivalente », au chapitre II, annexe option A, paragraphe 1.
- Dispositions liées au boisement et au reboisement au titre du MDP, au chapitre II D, paragraphes 12-14.

Remarques de conclusion

De nombreuses parties souhaitent arriver à un accord sur quelques questions relatives au REDD-plus à Cancun et à commencer la mise en œuvre d'activités REDD-plus au titre de la CCNUCC.

On ignore comment les négociations REDD-plus évolueront après les discussions de l'AWG-LCA en août. L'accord sur REDD-plus est aussi lié à l'accord sur d'autres questions dans le cadre des négociations, comme le financement, les nouvelles cibles de réduction des émissions et des questions institutionnelles.

Il est possible que la COP16 adoptera à Cancun des décisions sur certaines questions autour desquelles les négociations ont bien progressé. Une décision de la COP sur REDD-plus pourrait en faire partie.

Nous contacter :

Joy Hyvarinen
Directrice
FIELD
3 Endsleigh Street
Londres WC1H 0DD
Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)20 7872 7200
Fax : +44 (0)20 7388 2826
www.field.org.uk
E-mail : joy.hyvarinen@field.org.uk
www.field.org.uk

Inscrite au registre des organisations caritatives sous le n°802934.
Société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le n°2463462.

Le droit international au service des personnes et de l'environnement



Ce projet est financé par la Gordon and Betty Moore Foundation.